

# (Cyber)Harcèlement scolaire : parlons-en pour qu'ils en parlent !

---

« **NAH** », **Non Au Harcèlement**. C'est le nom que porte la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire du 7 novembre, établie par nos voisins français. En Belgique, le réseau Infor Jeunes choisit également ce jour, et ceux qui l'entourent, pour en parler. Car c'est bien ce que les jeunes doivent faire à leur tour : **EN PARLER**.

## Harcèlement scolaire et cyberharcèlement, intimement liés

Si les réseaux sociaux sont loin d'être le mal incarné, ils ont malheureusement un mauvais rôle à jouer dans le cadre du harcèlement scolaire : ils permettent sa continuité en dehors de l'école. En effet, s'il y a dix ou quinze ans, un jeune harcelé à l'école pouvait « souffler » en rentrant chez lui, ce n'est plus le cas aujourd'hui ; le calvaire continue très souvent de façon virtuelle ... Cyberharcèlement et harcèlement scolaire vont donc désormais de pair.

## Se reconnaître victime et se confier

Avant toute chose, il est important **que le jeune reconnaisse qu'il est bel et bien victime de harcèlement** et qu'il ne minimise pas la situation. On est considéré comme victime de harcèlement *lorsqu'on est soumis de façon répétée et sur une certaine durée à des comportements considérés comme violents, négatifs, agressifs de la part d'une ou de plusieurs personnes dont l'intention est de nuire*.

À partir du moment où le jeune est bien conscient de sa situation de victime, il faut **qu'il se confie à quelqu'un**. C'est sans doute ce qui pose problème car il a souvent honte ou pire, ses harceleurs peuvent le menacer de représailles s'il en parle à qui que ce soit. Il en va de même pour les témoins de harcèlement, qui doivent parfois en outre trahir leurs amis harceleurs.

S'il est trop difficile pour le jeune d'en parler à ses proches, il peut s'adresser au **centre PMS de son école** ou encore à **Écoute-Enfants en composant le 103**, numéro gratuit et sous couvert de l'anonymat. Child Focus est également à l'écoute des jeunes via son numéro vert, le **116 000**.

Dans le cadre d'un cyberharcèlement, il peut également **se rendre à la police pour y porter plainte**, en emportant avec lui des preuves, telles que des captures d'écran de messages haineux. Si des majeurs sont impliqués dans ce harcèlement, cela peut mener à **une action en justice**.

## Pour informer les jeunes sur ce sujet : Infor Jeunes est là

De différentes manières, Infor Jeunes tente d'être un interlocuteur utile dans le cadre du (cyber)harcèlement ; que ce soit en faisant de la prévention, en représentant une oreille attentive pour le jeune, victime, témoin ou acteur de harcèlement, ou encore en proposant des animations et autres outils pédagogiques en soutien aux professeurs désireux d'aborder le sujet avec leurs élèves. Chaque centre Infor Jeunes est en effet susceptible de proposer des animations et/ou des publications sur le thème du harcèlement scolaire et du cyberharcèlement, c'est notamment le cas des centres de Couvin, Hannut, Huy, Malmedy et Verviers. Consultez le document annexe « *Actions du réseau Infor Jeunes* » pour plus d'informations.

La Fédération Infor Jeunes a également créé la vidéo « [Je suis harcelé via internet et les réseaux sociaux ... que faire ?](#) », dans le cadre de sa campagne d'information « *Maintenant, tu sais !* » via la plateforme YouTube. Et puisque le cyberharcèlement part parfois d'une photo publiée contre la volonté d'une personne, elle a également créé la vidéo « [Des photos de moi ont été publiées sans mon accord ... que faire ?](#) ».